



Honoraires d'avocats sans convention

Par **janedoe59**, le **01/09/2016** à **13:13**

Bonjour,

Suite à mon licenciement, j'ai fait appel à un syndicat qui m'a fait gratuitement rencontré un avocat.

Les honoraires de ce dernier me semblent trop élevés pour mes capacités, il me dirige vers des aides d'assurance.

Ne sachant pas si je bénéficiais de ces assurances, j'ai précisé à l'avocat me renseigner avant de me lancer dans la procédure.

A ce moment, je n'ai rien signé, ni avancé le moindre centime.

3 mois plus tard, ce monsieur m'envoie un courrier avec une convention d'honoraires et une facture.

J'indique donc à ce monsieur que je ne peux m'offrir ces services.

Ce dernier me réclame désormais des frais sous prétexte qu'il a déjà entamé la procédure et la négociation avec mon ancien employeur et me menace de faire valoir ces droits devant le bâtonnier.

N'ayant rien signé, ne m'étant pas engagée, je ne comprends pas pourquoi je lui suis redevable, ni pourquoi il a entrepris ces actions à mon insu.

Que dois-je faire ? Est-ce une arnaque ?

Merci de votre aide.